

**CHARTRE DE L'AMICALE :**  
**AMIS BELGES DE LA COSTA DEL SOL**

.....

**Article 1**

*But*

Cette Amicale a pour but de:

- faciliter l'intégration des amis belges.
- favoriser leur rencontre.

Elle peut, dans ce cadre :

- organiser des activités culturelles, sportives, et de loisirs.
- organiser des manifestations, expositions, des excursions et des voyages.

**Article 2**

*Durée*

Sa durée est indéterminée mais ses membres peuvent démissionner à tout moment.

**Article 3**

*Siège de l'Amicale*

L'adresse postale est fixée à La Posada de Brasil – Paseo Marítimo, 41 à 29640 Fuengirola.  
Elle pourra être transférée par simple décision du Comité.

**Article 4**

*Admission*

La seule condition pour être membre de l'Amicale, est de payer la cotisation annuelle actuellement de 10 (dix) euros. Cette cotisation peut être revue annuellement par le comité.  
Le paiement de la cotisation se fait au cours du dernier repas de l'année.

**Article 5**

*Les Membres*

Le membre qui ne s'acquittera pas du paiement avant le repas d'avril sera considéré comme démissionnaire. Si l'adhésion se fait après le 1er octobre, la cotisation est valable aussi pour l'année suivante.

**Article 6**

*Radiations*

La qualité de membre se perd par:

- a. Le non-paiement de la cotisation annuelle
- b. La démission
- c. Le décès
- d. la radiation prononcée par la majorité des membres du Comité.

Ces décisions sont sans appel.

## **Article 7**

### Comité

L'Amicale est dirigée par un comité composé d'au moins 3 membres, et au maximum de 6, élus pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Les membres du Comité doivent obligatoirement être informatisés.

Les modifications des statuts sont de la compétence exclusive du comité qui les approuve à la majorité simple.

Le comité choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

1. *Un président*
2. *Un vice-Président*
3. *Un secrétaire,*
4. *Un trésorier,*
5. *Un ou plusieurs conseillers ou responsables d'activités*

L'assemblée a élu un comité qui compose le bureau désigné ci-dessous:

Président: PAYEN, Gérard

Vice-Président : LAUWERS, Léo

Secrétaire: MATTHYS, Claire

Protocole Lady : FAVRAT, Françoise

Excursionniste & photographe : HUYSKENS, Marie-Claire

En cas de vacances, le comité pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il sera procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

## **Article 8**

### Réunion du comité

Le comité se réunit au moins 6 fois par an. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

## **Article 9**

### Activités des membres

Toute suggestion de visite, d'excursion ou d'activité doit être adressée par mail au Comité et pour être considérée du ressort de l'amicale, elle doit avoir reçu l'approbation du comité qui aidera à l'organisation.

### Dîners :

Un dîner des membres a lieu chaque mois, en principe, le deuxième jeudi. Chaque membre sera averti de l'endroit ainsi que du prix le jour du repas du mois précédant. Cette information sera adressée par mail aux membres absents au repas. Toute inscription après la date butoir ne sera pas prise en considération. Chaque membre peut être accompagné ponctuellement d'invité(s), toutefois ceux-ci devront s'acquitter lors de l'INSCRIPTION du prix du repas majoré de 3 euros et de 5 € en février, juillet et décembre ; ce, quel qu'en soit le prix. L'absence ou l'annulation des membres endéans les 24h avant le repas implique le paiement intégral du prix du repas.

### Excursions.

Lors de la programmation des excursions, l'inscription ne sera effectivement prise en compte qu'après le paiement d'un acompte et le solde devra être payé avant le départ. En cas de désistement, l'acompte payé ne sera pas restitué.

### Anniversaires

Lors de chaque dîner mensuel, un petit cadeau sera remis aux membres présents qui fêtent leur anniversaire quinquennal.

### Tombola

A la fin de chaque repas mensuel, une tombola est effectuée avec des lots achetés par l'Amicale et éventuellement avec des lots offerts par les membres.

### Pétanque

Une rencontre de pétanque est organisée chaque mardi après-midi à Los Boliches (à côté du Recinto ferial de Fuengirola) - arrêt du Bus: Recinto ferial.

La participation est réservée aux membres en règle de cotisation.

## **Article 10**

### Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'Amicale.

Seuls les membres présents et en règle de cotisation pour l'année en cours ont le droit de vote.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année à l'issue du premier repas de l'année.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation financière et morale de l'Amicale.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan ainsi que le budget à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé au remplacement, au scrutin secret, des membres du comité sortants.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les décisions ne seront valablement prises en assemblée générale ordinaire que si elles sont acceptées à la majorité simple des membres présents et seront sans appel.

En cas de litige, la voix du Président est prépondérante.

## **Article 11**

### Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le comité qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à la parfaite entente entre les membres de l'Amicale.

Il est vivement recommandé aux membres de ne jamais engager de controverses sur des sujets à connotation religieuse, ni politique, ni raciale au sein des réunions, ni en dehors sur quelque sujet que ce soit qui pourraient nuire à la bonne entente entre tous les membres.

Fait à Fuengirola, le 16 juin 2019

Signatures,